

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N°2023-03-T1

SÉANCE DU 19 JANVIER 2023

Date de convocation du conseil d'administration : 13 janvier 2023

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 16 Le processus de remplacement de M. GENIN, démissionnaire, est en cours

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Evelyne LARASSE, Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jean-Claude GAUD ; M. Benoit SECHET ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Christian GORISSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES.

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS

Membres absents: Mme Patricia GARCIA; Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU; Mme Hélène DROMARD

OBJET: DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL CCAS POUR L'ANNEE 2023

Ce rapport budgétaire ce décompose en deux parties :

- 1) une première partie relative au contexte économique, financier et social pour 2023 ;
- 2) une deuxième partie relative au budget du CCAS, avec un focus consacré au service social et un rappel des grandes lignes relatives aux budgets annexes du CCAS;

A noter: dans le cadre des délibérations 2022-046-T1 et 2022-047-T1 en date du 26 octobre 2022, le Conseil d'administration du CCAS a déjà présenté les éléments relatifs au états prévisionnels des recettes et dépenses de la Résidence autonomie Louise Coucheroux et à l'EPRD de l'EHPAD et l'accueil de jour Louise Coucheroux

1- Contexte économique financier et social 2023

1-1) Un ralentissement de l'économie mondiale, plus fort que prévu

L'économie mondiale paie au prix fort la guerre en Ukraine.

Malgré le coup de fouet à l'activité faisant suite à la diminution du nombre de contaminations à la COVID-19 dans le monde, la croissance mondiale devrait rester atone au second semestre 2022, avant de décélérer encore en 2023 pour atteindre un niveau de croissance annuelle de seulement 2.2 %. La guerre vient ralentir la croissance et ajoute aux tensions sur les prix, surtout ceux de l'énergie et de l'alimentation. L'un des principaux facteurs de ralentissement de la croissance mondiale tient au resserrement généralisé des politiques monétaires en raison du dépassement plus marqué que prévu des objectifs d'inflation.

Les tensions inflationnistes se propagent au-delà de l'alimentation et de l'énergie, les entreprises de tous les secteurs de l'économie répercutant le renchérissement des coûts de l'énergie, des transports et de la main-d'œuvre. L'amplification de ces tensions, déjà évidente dans les premiers mois de 2022 aux États-Unis, se fait désormais également sentir dans la zone euro.

La situation tendue sur le marché du travail – avec des taux de chômage atteignant ou approchant leurs plus bas niveaux historiques depuis 20 ans – dope les salaires et contribue à atténuer la perte de pouvoir d'achat et de croissance. Cela étant, elle contribue également à la généralisation de l'inflation.

Compte tenu du retournement du cycle économique mondial et des effets de plus en plus tangibles du resserrement de la politique monétaire opéré par la plupart des grandes banques centrales, l'inflation globale devrait culminer ce trimestre dans la plupart des grandes économies avant de refluer au dernier trimestre de 2022 et tout au long de 2023 dans la majorité des pays du G20. Pour autant, l'inflation annuelle, presque partout, restera nettement supérieure aux objectifs des banques centrales en 2023.

Les stocks de gaz de l'Union européenne ont été portés à près de 90 % des capacités de stockage maximal. Cela étant, si l'Union européenne n'arrive pas à réduire sa consommation, ces stocks pourraient, même à ce niveau, s'avérer insuffisants pour garantir la demande, si celle-ci devient plus forte sous l'effet d'un hiver rigoureux.

Faute d'une diversification suffisante des approvisionnements et d'une réduction ordonnée de la demande, les pénuries provoquent une flambée des prix mondiaux de l'énergie, aggravent la situation financière et pourraient imposer aux entreprises une réduction de leur consommation de gaz.

1-2) <u>La reprise s'est essoufflée sur le territoire</u>

L'économie française avait amorcé un rebond malgré plusieurs périodes de contraintes sanitaires (progression du PIB de +6.8% en 2021).

Début 2022, le déclenchement de la guerre a renforcé le renchérissement des prix des matières premières du fait d'anticipations d'une rupture des approvisionnements en provenance de Russie.

Sous l'effet des mesures gouvernementales mises en place pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité, ristourne sur les prix de l'essence), l'inflation est restée un peu plus contenue en France (5,8 % sur un an en août contre 9,1 % en zone euro).

En dépit de la crise sanitaire, le soutien des politiques économiques a permis une grande résilience du marché du travail. En France, le taux de chômage est ressorti à 7,4 % au 2èmetrimestre 2022, inférieur de 0,8 point à son niveau de fin 2019. Les salaires ont commencé à accélérer dans le secteur privé, avec une augmentation de 3,0 % sur un an au 2ème trimestre, en partie en raison de la revalorisation du Smic. Pour faire face à ce retour de l'inflation, les banques centrales ont amorcé un resserrement de leur politique monétaire.

En 2021, les collectivités locales ont reconstitué leurs marges de manœuvre financières, l'épargne retrouvant voire dépassant son niveau de 2019, et les investissements affichant un niveau quasiment similaire. Les conditions étaient réunies pour une prise en compte des enjeux de la transition écologique.

Cependant, la forte hausse des prix intervenue dès le début de l'année a obéré cette reprise et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022 a ajouté une contrainte supplémentaire.

Malgré un dynamisme des recettes fiscales, l'absorption de la hausse des prix dans un contexte de baisse d'épargne se fera avec une prudence constante dans la maitrise budgétaire.

Dans ce contexte, le CCAS d'Écully doit être très attentif à l'évolution de ses dépenses et de ses recettes. Grâce à une gestion volontariste et responsable, les contraintes sur l'autofinancement ne remettront néanmoins pas en cause les engagements des administrateurs du CCAS.

1-3) Les enjeux locaux et le contexte social :

Conscient de l'impact de la crise économique et du resserrement des finances publiques, la municipalité, dans son rapport d'orientation budgétaire 2023, prévoit le maintien de la subvention d'équilibre au budget du CCAS à hauteur de 513 000 €.

Dans ce contexte financier contraint, l'objectif est toujours d'optimiser encore, voire de réinventer les politiques publiques, afin d'être plus proche des citoyens et de rendre l'action sociale plus lisible.

Les attentes et les besoins des publics concernés sont ainsi ciblées avec une prise en compte des différents âges de la vie : petite enfance, enfance-adolescence, jeunes adultes-adultes et personnes âgées.

La culture de la ressource est également promue avec une recherche systématique de financements connexes à chaque nouveau projet tant pour la ville que pour le CCAS.

2) Le budget principal du CCAS:

Comme les années précédentes, le budget 2023 permettra de financer les frais relatifs au fonctionnement du service social et à l'entretien courant des locaux (dépenses de personnel et charges à caractère général).

Une enveloppe est aussi prévue afin de financer les transferts financiers entre la ville et le CCAS, comme le prévoit la convention de mutualisation réactualisée. Cette convention fixe les dispositions générales régissant les modalités des prestations et concours apportés par la ville d'Écully au fonctionnement du CCAS.

2-1) La situation propre au CCAS service social:

Le service social du CCAS d'Ecully procède :

- à l'accueil, l'orientation et l'information du public ;
- à l'accompagnement polyvalent des personnes isolées et des ménages avec des enfants majeurs ;
- à l'accompagnement social des bénéficiaires du R.S.A dans le cadre d'une convention avec la Métropole de Lyon ;
- à l'enregistrement des demandes locatives sociales
- à la participation aux projets municipaux ou aux projets de territoire (café des aidants, épicerie sociale, coopération culturelle, ...)

2-1-1) Information sur la section de fonctionnement du budget 2023 – Ressources humaines (LOI NOTRE) du budget Social (Hors EHPAD et Résidence Autonomie) :

- Structure des effectifs : 4 postes au tableau des effectifs (dont 1 titulaire et 4 non titulaires).
- Éléments sur la rémunération :

Traitements indiciaires : 86 105.67 € Régimes indemnitaires : 21 110.14 €

Nouvelles bonifications indiciaires 201.5 € Heures supplémentaires rémunérées 0 €

Avantages en nature : /

A ces éléments s'ajoute le poste et le salaire du Directeur du CCAS dont 8 586€ de participation de la Métropole au titre de la politique de la ville. Ce salaire est payé sur le budget de la Ville et remboursé par le CCAS à la ville en charge nette (hors subvention Métropole)

• Durée effective du travail : 1 607 heures

• Évolution prévisionnelle des effectifs pour 2023 :

L'année 2022 a permis de stabiliser la structuration du service avec la pérennisation de la fonction de responsable sociale. L'équipe a connu de nouveaux changements (travailleur social, agent d'accueil en remplacement) mais trouve une organisation satisfaisante tant pour les administrés que pour l'établissement et ses partenaires.

La présence de deux travailleurs sociaux dédiés aux fonctions similaires de polyvalence de secteur et de suivi RSA permet de répondre aux besoins des usagers en difficulté sociale et en parcours d'insertion et également de conférer à chaque professionnel une référence.

Ainsi, un travailleur social est mobilisé sur les actions insertion et précarité, et participe notamment à l'épicerie sociale associative EPICOEUR, et un travailleur social est mobilisé auprès du public senior, co-anime le café des aidants et réalise des permanences au sein de la Résidence autonomie Louise Coucheroux.

L'année 2023 devrait permettre de maintenir l'organisation en place, cette dernière permettant de répondre au mieux aux difficultés que rencontreront les habitants dans un contexte d'inflation particulièrement prégnant et impactant les champs de la vie quotidienne (alimentation, fluides,...)

2-2) Budget du CCAS – évolution des dépenses réelles de fonctionnement (en k€)

Le budget est réparti de la sorte :

Chapitre en K€	BP 2022	Évolution BP 2022/ BP 2021	BP 2023	Evolution BP 2023/ BP2022		
011	97	+11	104	+7		
012	224	+42	216	-8		
65	238	+13	241	+3		
Total	559	+66	561	+2		

Afin de financer ces dépenses, la subvention que versera la Ville au CCAS sera stabilisée à hauteur de 513 k€ soit la prévision initiale de l'année 2022

Le budget du CCAS de 2023 nécessite de soutenir les budgets annexes, maintenir les financements dédiés aux aides facultatives et de financer l'organisation des manifestations, notamment celles à destination des Seniors.

Nous pouvons noter l'augmentation sensible des chapitres 11 et 65 :

Concernant le chapitre 11, la prévision anticipe l'impact de l'inflation sur les fluides et autres matières premières ainsi que le déploiement de nouvelles actions de prévention seniors, ces dernières faisant l'objet d'une demande de participation financière supplémentaire auprès de la conférence des financeurs. Concernant le chapitre 65, il est à noter que l'ensemble des subventions versées aux associations est désormais traité par la commune et relève du budget municipal; pour autant l'augmentation de ce chapitre correspond à l'ajustement des subventions aux budgets annexe, à la hausse de fréquentation du centre de loisirs ainsi qu'au retour à la normal de la fréquentation de la cantine. Concernant ces deux dernières, une réflexion est menée avec les services municipaux quant à l'application directe des réductions sociales par les services inscription de la Direction des Affaires Educatives et Culturelles.

Enfin, le chapitre 12 est stabilisé avec le passage à demi-traitement d'un agent en arrêt longue durée.

En conclusion, le budget prévisionnel du CCAS pour l'année 2023 montre une augmentation très mesurée, la priorité demeurant le soutien aux politiques sociales engagées par la commune et l'établissement en faveur des publics en précarité.

3) Les budgets annexes du CCAS :

Pour mémoire, les budgets annexes du CCAS ont déjà fait l'objet d'un débat d'orientations budgétaires dans le cadre de la délibération 2022-039-T1 en date du 29 septembre 2022.et d'un état prévisionnel des recettes et dépenses dans le cadre des délibérations 2022-046-T1 et 2022-047-T1 en date du 26 octobre 2022.

L'équilibre de ces deux budgets annexes nécessite une subvention de la part du budget social du CCAS de respectivement 91 712€ pour le budget de la résidence autonomie et de 43 967€ pour l'EHPAD et l'accueil de jour. (hors excédent reporté de 2022)

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », complétant les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB),

Le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget,

Vu le rapport d'orientations budgétaires (ROB), présenté ci-dessus,

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire n'étant qu'une étape dans la procédure budgétaire, il n'a pas de caractère décisionnel.

Considérant qu'il s'agit toutefois d'une formalité substantielle dans la procédure budgétaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 13 voix pouer

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023, présenté ce jour, de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

-	Adopte le	es	orientations	budgétaires	telles	que	présentées	dans	le	rapport	d'orientations
	budgétaires présenté en séance.										

☐ déposé le 2 4 JAN. 2023 ☐ transmis le 2 4 JAN. 2023 Affiché, le 2 4 JAN. 2023

Ainsi délibéré, A Écully, le 1 9 JAN. 2023

Le président Pour le président, La vice-présidente du C.C.A.S

Laure DESCHAMPS

Certifié exécutoire le 2 4 JAN. 2023

Le président Pour le président, La vice-présidente du C.C.A.S

Laure DESCHAMPS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Débat d'orientations budgétaires du budget principal CCAS pour l'année 2023

Date de transmission de l'acte : 24/01/2023

Date de réception de l'accusé de 24/6

24/01/2023

réception :

Numéro de l'acte: 2023-03-T1 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-266910033-20230119-2023-03-T1-DE

Date de décision: 19/01/2023

Acte transmis par: Violaine VAGANAY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires7.1.1. Budgets et comptes